

IMPORTANT



12B, rue Diderot - 47031 AGEN Cedex
Tel. : 05 53 77 50 60 - Fax : 05 53 66 38 49

DÉDUCTION FISCALE ANTICIPÉE DE VOTRE INVESTISSEMENT PEEC 2010

Si vous décidez de verser votre participation 2011 sous forme de subvention, vous pouvez dès à présent la provisionner sur les salaires de l'exercice 2010.

Il vous suffit pour cela de matérialiser votre engagement par une lettre adressée à CILGERE qui en accusera réception.

Cette provision a pour avantage de créer une déductibilité fiscale sur les résultats de l'exercice en cours. Elle est applicable en vertu de la réponse du Ministre du Budget à une question du Sénateur J. Chaumont du 30 avril 1980.

Si vous choisissez cette option, vous pouvez utiliser le modèle ci-dessous et le joindre à votre bordereau 2010.

COUPON À RENVOYER À CILGERE Direction Sud-Ouest

(Participation des Employeurs à l'Effort de Construction)

ENGAGEMENT D'INVESTISSEMENT EN SUBVENTION AU 31 DECEMBRE 2011

Je soussigné :

représentant l'entreprise :

ayant son siège à :

M'engage à verser sous forme de subvention à CILGERE la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction calculée sur le montant brut des rémunérations versées en 2010 :

EUROS

Participation estimée à

Cet engagement irrévocable nous permettra de déduire fiscalement sous forme de provision au bilan 2010 le montant de notre participation à verser au 31 décembre 2011.

Fait le :, à

signature

cachet de l'entreprise

Action Logement - Les entreprises s'engagent avec les salariés